



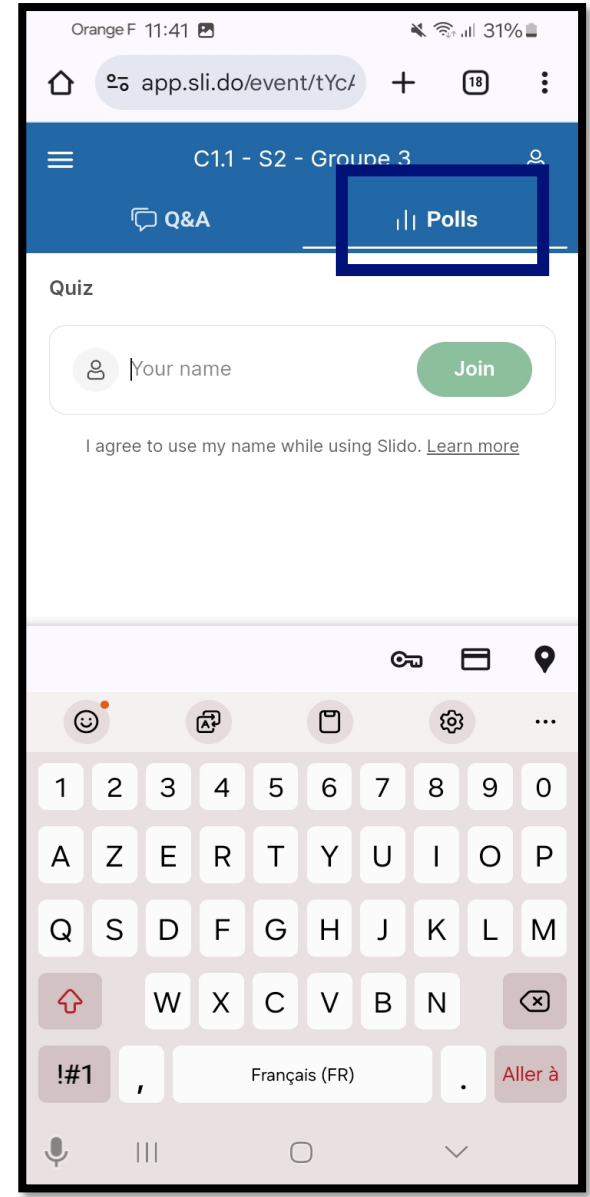
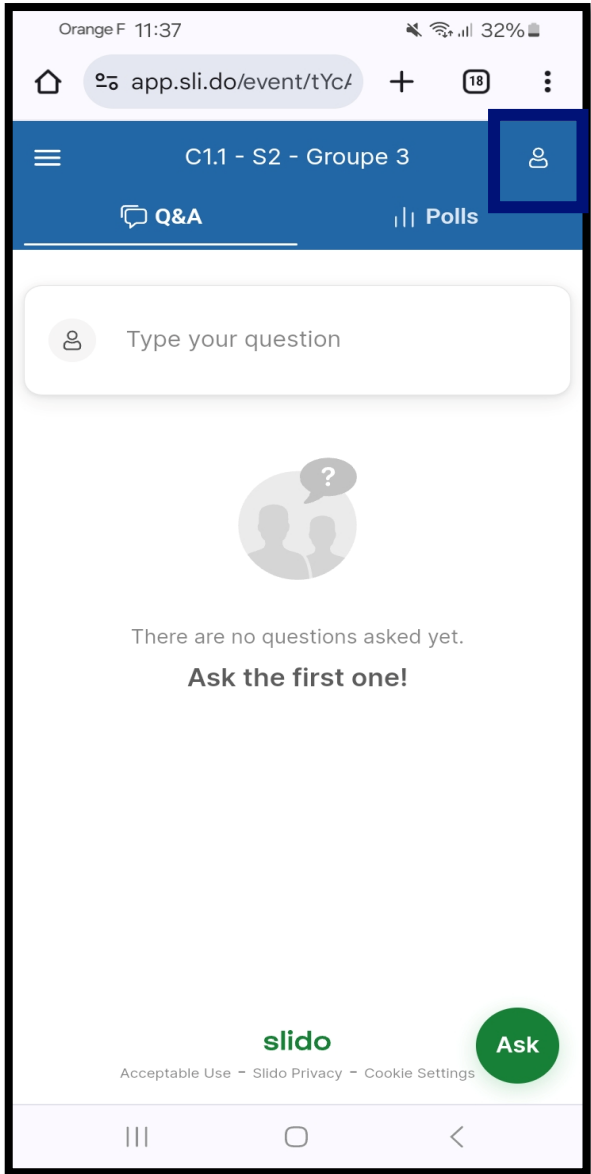
# **Workshop : Cadre réglementaire et juridique** **- *focus sur la loi Maillard***

**jeudi 19 décembre 2024**  
**Equipe EAM**

# Sommaire de la matinée

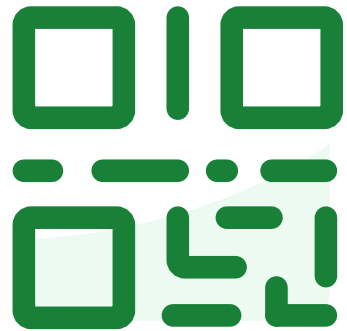
- 09h00 – 09h05 • Présentation de la matinée
- 09h05 – 10h20 • Le point sur vos connaissances
- 10h20 – 10h30 • PAUSE
- 10h30 – 11h00 • Echanges de pratiques
- 11h00 – 11h55 • Focus sur la loi Maillard
- 11h50 – 12h00 • Questions diverses des participants & actualités EAM

**Testons vos connaissances!**



**slido**

Please download and install the  
Slido app on all computers you use



**Join at [slido.com](https://slido.com)  
#1252367**

① Start presenting to display the joining instructions on this slide.

slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Si un apprenant part en mobilité avec une convention de mise à disposition, l'entreprise d'accueil est-elle tenue de respecter les 35h/semaine ?**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Parmi ces affirmations, lesquelles sont correctes :  
Dans le cadre d'une mise en veille du contrat par  
l'employeur, ...**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Quel est le statut d'un apprenant, dont le contrat de travail français est maintenu durant sa mobilité au sein d'une entreprise d'un autre pays de l'Union européenne ?**

① Start presenting to display the poll results on this slide.



**slido**

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Les périodes de mise en veille et de mise à disposition peuvent coïncider avec des congés cotisés par l'apprenant dans son entreprise en France.**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

**slido**

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Parmi ces affirmations,  
laquelle est fausse ?**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Quel niveau de couverture est proposé par l'assurance responsabilité civile vie privée ?**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Une apprentie part 3 mois en Suède sous MEV.  
L'entreprise d'accueil ne lui accorde pas le statut  
de salariée. Elle bénéficie de la couverture sociale  
française étudiante et l'assurance volontaire  
invalidité - vieillesse est automatiquement  
maintenue.**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Si l'entreprise étrangère d'accueil n'a pas souscrit à une assurance RC professionnelle qui s'applique à toutes les personnes présentes dans sa structure, et donc par extension à l'apprenant accueilli, à qui incombe cette responsabilité (sous MEV)?**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

**slido**

Please download and install the Slido app on all computers you use



# L'assurance rapatriement est obligatoire

① Start presenting to display the poll results on this slide.

**slido**

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Pendant sa mobilité dans un autre pays européen, avec maintien de droit à la sécurité sociale française, l'apprenant a l'obligation de souscrire à une complémentaire santé (mutuelle)**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Quelle est la source juridique  
du droit applicable à la  
mobilité des apprenants ?**

① Start presenting to display the poll results on this slide.



slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



## Quelle loi a reconnu la fonction de Référents Mobilité ?

① Start presenting to display the poll results on this slide.

slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Quelles sont les deux conséquences indirectes de la loi Erasmus pour l'apprentissage (dite Loi Maillard) ?**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Dans cette liste quelle affirmation est fausse ?**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Un apprenant récemment diplômé bénéficiera du statut de stagiaire de la formation professionnelle pendant sa mobilité. Dans le cas où il subirait un accident du travail au sein de l'entreprise d'accueil, quelle serait la protection sociale appliquée ?**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Un CFA accrédité ECHE qui reçoit des bourses Erasmus + pour ses apprenants de niveaux 5, peut attribuer une bourse à un apprenant diplômé en BTS, au titre de la mobilité post-apprentissage.**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Il est possible de signer un contrat d'apprentissage transfrontalier entre la France et le Luxembourg**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

**slido**

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Il est possible d'envoyer en mobilité des apprenants qui n'ont pas la nationalité française**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Lors d'une mobilité internationale, faut-il que le principe de l'alternance entre période de formation en entreprise et périodes en centre de formation soit maintenu ?**

① Start presenting to display the poll results on this slide.



slido

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Un apprenant originaire d'un pays hors Union européenne, accueilli pour 3 mois dans une entreprise, sous statut de stagiaire, devra recevoir une gratification de la part de l'entreprise française**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

**slido**

Please download and install the Slido app on all computers you use



**Quelles sont les conditions à réunir pour permettre à un apprenant originaire d'un pays hors Union européenne (considéré comme primo-arrivant), de réaliser une mobilité de 4 mois au sein d'une entreprise en France en qualité de stagiaire ?**

① Start presenting to display the poll results on this slide.

## **Extrait du module C.2.1 MOBLT**

# Mobilité courte vs mobilité longue...



Attention à la désignation « mobilité longue » ! La définition de la mobilité longue n'est pas forcément identique selon les institutions et financeurs.

- Dans la loi française, plus de distingo entre mobilité courte et longue

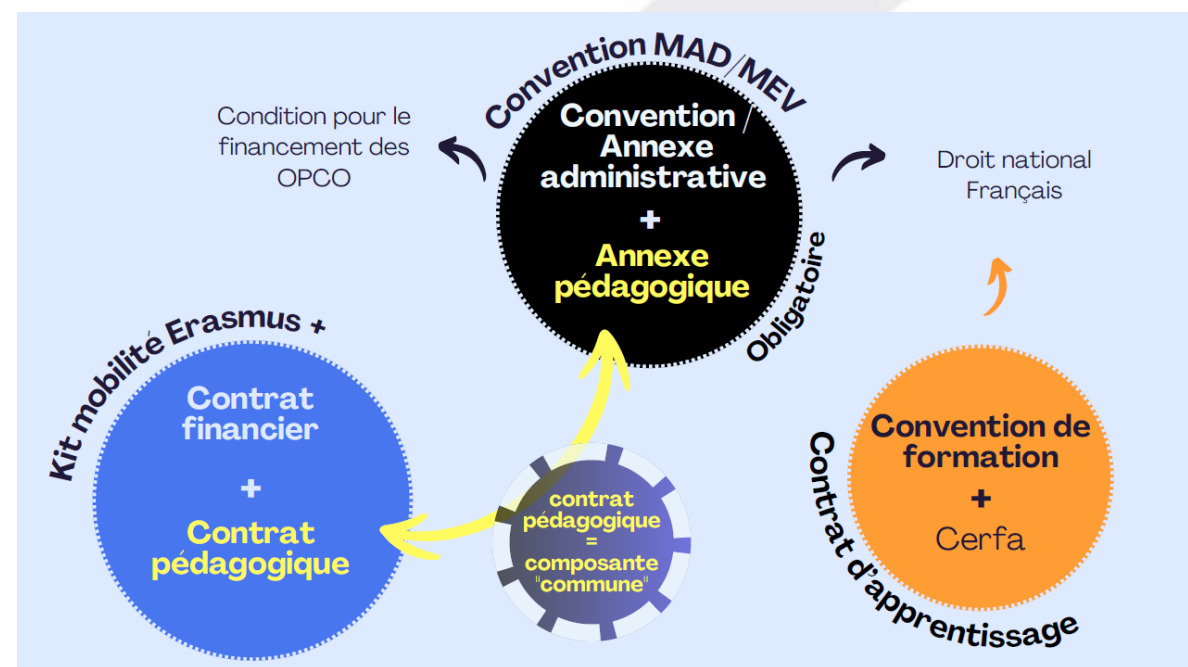
Loi Maillard: la distinction n'est plus nécessaire!

- Le programme Erasmus+ EFP : période de mobilité comprise entre 3 et 12 mois (Erasmus Pro)

Pour l'enseignement supérieur : pas de distinction mobilité courte ou longue (min 2 mois sauf cas particulier\*)

# Convention: de quoi parle-t-on?

- ✓ **Convention de formation** (en lien avec le contrat d'apprentissage/le cerfa)
- ✓ **Convention qui définit la relation contractuelle** entre l'apprenant et son employeur (MAD ou MEV)
- ✓ **Convention de mobilité** du financeur (ex : Kit Erasmus+)
- ✓ *Convention de stage (exemple: Convention type relative à la formation en milieu professionnel des élèves de lycée professionnel)*



# Mobilité des apprentis : quelles sources du droit ?

Apprentissage = contrat de Travail

La mobilité des apprentis est encadrée par

**le Code du Travail**

1. [Article L6222-42](#)
2. [Article L6222-43](#)
3. [Article L6222-44](#)

**La loi** - Article 34 de la Constitution : « La loi détermine les principes fondamentaux (...) du droit du travail, du droit syndical et de la sécurité sociale »

**Le règlement** Article 37 de la Constitution : « Les matières autres que celles qui sont du domaine de la loi ont un caractère réglementaire »

Périmètre du Ministère du Travail :

- DGEFP – Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle
- DREETS – Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- URSSAF



- L'Instruction interministérielle de la DSS



- Code de l'Éducation
- Code des Étrangers

## Les questions à se poser :

Quel est le statut du jeune ?

Quelles sont les conditions de mise en place de la période de mobilité et sont-elles remplies ?

Quel droit du travail faut-il appliquer ?

Quelle sera la protection sociale applicable ?

## Statut: alternants en cours de formation

Evolution  
de la loi  
Maillard

Quelle durée pour la mobilité dans le  
cadre du contrat d'apprentissage?

Le contrat d'apprentissage / pro peut être exécuté en partie à  
l'étranger pour une durée qui ne peut excéder un an ni la  
moitié de la durée totale du contrat.

[Contrat d'apprentissage | service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Attention à  
la question  
des visas



**Statut: alternants en cours de formation**Evolution de  
la loi Maillard**Convention de mise à disposition**

- la relation contractuelle entre l'employeur et l'alternant est maintenue.
- L'employeur conserve sa responsabilité vis-à-vis de l'alternant (rémunération et protection sociale salariée).

**Convention de mise en veille**

- l'organisme de formation ou l'entreprise du pays d'accueil devient seul responsable des conditions d'exécution du contrat, qui sont régies par les dispositions légales et conventionnelles en vigueur dans le pays d'accueil.
- Suspension du paiement des salaires et des cotisations

**Quel droit du travail faut-il appliquer ?**

- La législation française continue de s'appliquer pendant la période
- Règles particulières pour les mineurs (AST)

- Application du droit du travail du pays d'accueil

Statut: alternants en cours de formation

Convention de mise en veille

Quelle sera la protection sociale applicable ?

Salarié ou assimilé  
dans le pays d'accueil

Régime SS de salariés (EU et hors UE)

Pas salarié





Régime SS étudiants

Evolution de  
la loi Maillard

UE : Assurance maladie,  
maternité, AT/MP

HORS UE : Dépend de la  
convention bilatérale

# Protection sociale: les démarches à réaliser

	Mobilité sous mise à disposition				Mobilité sous mise en veille du contrat					
	couverture maladie, maternité, AT/MP, invalidité, vieillesse (situation de détachement)				couverture maladie, maternité, AT/MP					
	Mobilité au sein de l'UE		Mobilité hors UE		Mobilité au sein de l'UE			Mobilité hors UE		
	SS Fr*	URSSAF	URSSAF	SS Pays d'accueil	SS Fr	URSSAF	SS Pays d'accueil	SS Fr	URSSAF	SS Pays d'accueil
 Apprenti(e)	Demande CEAM (ameli.fr)				Demande CEAM + Envoie courrier CPAM (cf. modèle) NB : également envoyer un courrier au retour			Regarde modalités si accord bilatéral ou souscrit à la CFE (ou autre ass. santé privée) NB : Si mob > à 6 mois : envoie courrier CPAM		
 Employeur		Demande certificat A1	Demande Cert. A1 (Suisse/UK) ou Cert. bilatéral (41 pays) ou Cert. maintien SS fr. (autres pays)	Paie cotisations si dues			Indique dans DSN : mise en veille du contrat			Indique dans DSN : mise en veille du contrat
 CFA							Déclare cotisation AT/MP DSN : bloc S21.G00.23			
 OA								Demande accès aux prestations (si salarié)		Demande accès aux prestations (si salarié)

\*OA = organisme d'accueil (organisme au sein duquel l'apprenti réalisera sa mobilité) ; SS Fr = Sécurité sociale française. NB : Tous les acronymes sont répertoriés dans le glossaire général disponible.

NB : pour les CFA qui dépendent d'autres régimes de sécurité sociale (ex : MSA), il convient de les contacter pour connaître les démarches à réaliser

# Assurances

- ✓ RC... vie privée et entreprise
- ✓ Rapatriement
- ✓ Assurance santé privée / Complémentaire santé



Guide  
juridique EAM

**PAUSE**

# Echanges de pratiques

# La loi Maillard

**Présentation des modalités de simplification  
des partenariats à venir**

***Laurent Cabrera***

# La loi Maillard

## Présentation des modalités de simplification des partenariats à venir

### 1. Des problèmes remontés du terrain

Certains OPCO financent les cotisations sociales liées à la mobilité internationale, d'autres pas

Des partenaires étrangers refusent de signer les conventions de mise en veille

Les apprentis étrangers de plus de 29 ans ne peuvent pas être accueillis en mobilité

Il n'est pas possible de prévoir une mise à disposition quand la mobilité est supérieure à 4 semaines



# La loi Maillard

## Présentation des modalités de simplification des partenariats à venir

### 2. Où les règles sont-elles fixées ?

Article L. 6332-14 du code du travail : financement par les OPCO

Article L. 6222-42 du code du travail : mobilité internationale des apprentis

Article L. 6222-43 du code du travail : dérogations au droit français applicables aux apprentis étrangers

Un point commun : ce sont toutes des « dispositions en L. », c'est-à-dire qu'elles figurent dans la partie législative du code du travail. Pour les modifier, il faut donc que le Parlement adopte une loi

# La loi Maillard

## Présentation des modalités de simplification des partenariats à venir

### 3. Un bref rappel juridique

Loi = Parlement  
Règlement = Gouvernement

La Constitution fixe une liste limitative de ce sur quoi la loi peut intervenir

Le règlement ?  
C'est ce qui n'est pas expressément attribué à la loi

Article 34 de la Constitution : « La loi détermine les principes fondamentaux (...) du droit du travail, du droit syndical et de la sécurité sociale »

Article 37 de la Constitution : « Les matières autres que celles qui sont du domaine de la loi ont un caractère réglementaire »

# La loi Maillard

## Présentation des modalités de simplification des partenariats à venir

### 4. Deux options possibles

**PROJET DE LOI**  
Déposé par le Gouvernement

**Avantages :**  
Maîtrise de l'agenda parlementaire  
Portage politique par les ministres

**Inconvénients :**  
Procédure d'élaboration rigide  
Concurrence entre projets

**PROPOSITION DE LOI**  
Déposée par un parlementaire

**Avantage :**  
Simplicité de la préparation  
« Le Parlement joue son rôle »

**Inconvénients :**  
Il faut trouver une « niche »  
Incertitude sur l'avis du Gouvernement

# La loi Maillard

## Présentation des modalités de simplification des partenariats à venir

### 5. Qu'est-ce que la « loi Maillard » a modifié ?

LOI n° 2023-1267 du 27 décembre 2023 visant à faciliter la mobilité internationale des alternants, pour un « Erasmus de l'apprentissage »

#### Article L. 6222-42 du CT

Plus de durée minimale de 6 mois d'exécution du contrat en France

Mise à disposition possible pour les mobilités supérieures à 4 semaines

Mobilité en entreprise : possibilité de ne pas demander aux partenaires étrangers de signer la convention de mise en veille

Mobilité en CFA : possibilité de ne pas demander aux partenaires étrangers de signer la convention de mobilité

#### Article L. 6222-43 du CT

La limite d'âge de 29 ans pour débiter un apprentissage ne s'applique plus aux apprentis étrangers

#### Article L. 6332-14 du CT

Le financement des cotisations sociales liées à la mobilité internationale devient une dépense obligatoire pour les OPCO

# La loi Maillard

## Présentation des modalités de simplification des partenariats à venir

### 6. Et après ?

La loi seule ne suffit pas forcément

#### Partie législative du code du travail

Art. L. 6222-42 : modalités de la mobilité internationale des apprentis

Art. L. 6222-43 : liste des règles du droit français qui ne s'appliquent pas aux apprentis originaires d'un Etat de l'UE

Art. L. 6222-44 : « Les modalités de mise en œuvre de la présente section, notamment le contenu des relations conventionnelles, sont fixées par décret en Conseil d'Etat. »

#### Partie réglementaire du code du travail

Art. R. 6222-66 : liste des éléments que doit préciser la convention de mise en veille. « Un arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle détermine le modèle de cette convention ».

Art. R. 6222-67 : liste des éléments que doit préciser la convention de mise en veille quand la mobilité se déroule dans un organisme de formation. « Un arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle détermine le modèle de cette convention ».

Deux arrêtés du 22 janvier 2020 du ministre du travail : modèle-type de convention (1) de mise en veille et (2) de mise à disposition

# La loi Maillard

## Présentation des modalités de simplification des partenariats à venir

### 7. Un second rappel juridique : le règlement

Loi = Parlement  
Règlement = Gouvernement

En fait, Règlement = tous les autres  
(Gouvernement, maire, préfet...)

Ce qui détermine le « nom » que l'on donne à un règlement, c'est l'autorité qui l'a signé

Décret : Premier ministre ou Président de la République

Arrêté : tous les autres

PM = décret

PR = décret en conseil des ministres

Un ministre :  
arrêté ministériel

Le maire :  
arrêté municipal

D

R

D\*

R\*

Plusieurs ministres :  
arrêté interministériel

Le préfet :  
arrêté préfectoral

# La loi Maillard

## Présentation des modalités de simplification des partenariats à venir

### 8. Une piqûre de rappel juridique : en droit, tout est écrit, il faut donc un texte !

Décret du 5 décembre 2024 relatif à la cessation des fonctions du Gouvernement

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment les articles 8 et 50 ;

Vu la lettre, en date du 5 décembre 2024, par laquelle le Premier ministre a présenté au Président de la République la démission du Gouvernement,

Décète :

#### Article 1

Il est mis fin, sur la présentation de la démission du Gouvernement, aux fonctions de M. Michel Barnier, Premier ministre, et des autres membres du Gouvernement.

#### Article 2

Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 5 décembre 2024.

Emmanuel Macron

**Art. 8 C :** Le Président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement.

Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

**Art 50 C :** Lorsque l'Assemblée nationale adopte une motion de censure ou lorsqu'elle désapprouve le programme ou une déclaration de politique générale du Gouvernement, le Premier ministre doit remettre au Président de la République la démission du Gouvernement.

# La loi Maillard

## Présentation des modalités de simplification des partenariats à venir

### 9. Les apports des modifications réglementaires

Décret n° 2024-1148 du 4 décembre 2024 relatif à la mobilité à l'étranger des apprentis et des salariés en contrat de professionnalisation

Une restructuration de la partie réglementaire du code du travail et des novations qui parachèvent le dispositif

Art. R. 6222-66 : contenu de la convention de mise en veille

Pas de modification fondamentale apportée à cet article

Art. R. 6222-66-1 (nouveau) : garanties dont doit bénéficier l'apprenti quand l'organisme d'accueil est dispensé de signer la convention de mise en veille

Principale novation du texte

Art. R. 6222-67 : contenu de la convention de mise à disposition

Pas de modification fondamentale apportée à cet article

Art. R. 6222-68 : éléments que doit contenir la convention de partenariat entre CFA français et organisme de formation à l'étranger pour que ce dernier soit dispensé de signer la convention individuelle de mise en veille de l'apprenti

Principale novation du texte



# La loi Maillard

## Présentation des modalités de simplification des partenariats à venir

### 10. Et après ?

Il n'y a plus obligation d'utiliser une convention-type obligatoire  
qu'il s'agisse de mise en veille ou de mise à disposition  
(le renvoi à l'arrêté est supprimé)

**Maintenant, à vous de jouer !**

# Où trouver des informations fiables ?

Informations juridiques d'ordre générale :

- Le Code du Travail en ligne
- Le portail Légifrance
- Fiches pratiques du droit de Centre Inffo (payantes)
- AEF + *Newstank*

**En cas de doute se tourner vers la DGEFP ou les DREETS en région**

Informations relatives à la sécurité sociale :

- L'Instruction interministérielle DSS du 15 mai 2020 (*en attente de modification*)

**En cas de doute interroger les URSSAF**

Informations relatives aux financements :

- L'Agence Erasmus+ France Éducation
- Les OPCO (11 opérateurs de compétences)
- L'OFAJ

Informations relatives à l'organisation de la formation dans un autre pays :

- Le CEDEFOP



Démo!

**Et bien sûr:**

- Le [site internet d'Euro App Mobility](#)
- Via la newsletter **EAM**

# Actualité EAM

- COPIL opérationnel à Lille mercredi 29 & jeudi 30 janvier 2025
- Rapport intermédiaire Mona (vos directions sont les destinataires)

# Merci !

**Contact:**

[mona@euroappmobility.eu](mailto:mona@euroappmobility.eu)

01 40 27 22 63

euroappmobility.eu



**Partenaires et soutiens :**

